

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 2 Avril 2015

Nombre de Conseillers : 33

En exercice : 33

Présents ou représentés : 33

Nombre de votants : 33

Numéro
2015/AVR/24

Point de l'ordre du jour
07

OBJET
**RÉTROCESSION DE L'ESPACE
VERT « COTÉ CANAL »
LANCLEMENT DE LA
PROCÉDURE**

RAPPORTEUR
Mme FAIVRE

Rendu exécutoire compte-tenu de :
La transmission en Préfecture le : 09/04/2015
L'affichage en mairie le : 09/04/2015
La notification le : 09/04/2015

Le Maire
Christophe LUBAC

Le Jeudi 2 Avril 2015, le conseil municipal de la commune de Ramonville Saint-Agne s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale et affichage du 27 Mars 2015, sous la présidence de Monsieur Christophe LUBAC, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Pablo ARCE** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Membres présents :

M. Ch. LUBAC, Mme Cl. FAIVRE, M. P. ARCE, Mme Cl. GEORGELIN, M. G. ROZENKNOP, Mme M-P. DOSTE, Mme V. LETARD, M. J-B. CHEVALLIER, Mme P. MATON, M. P-Y. SCHANEN, Mme M-P. GLEIZES, M. J-L. PALÉVODY, Mlle D. NSIMBA LUMPUNI, M. A. CARRAL, Mme G. BAUX, Mme Cl. GRIET, Mme V. BLANSTIER, M. P. BROT, Mme M. CABAU, M. Fr. ESCANDE, M. M. CHARLIER, Mme A. POL, M. H. AREVALO, Mme Ch. ARRIGHI et M. J-P. PERICAUD.

Membres excusés et représentés par pouvoir :

M. A. CLEMENT a donné procuration à M. Ch. LUBAC
M. S. ROSTAN a donné procuration M. P-Y. SCHANEN
Mme M-A. SCANO a donné procuration à Mme P. MATON
M. E. JAECK a donné procuration à M. J-L. PALÉVODY
M. J. DAHAN a donné procuration à Mme Cl. GEORGELIN
M. B. PASSERIEU a donné procuration à Mme Cl. FAIVRE
M. Fr. MERELLE a donné procuration à M. P. BROT
Mme L. TACHOIRES a donné procuration à Mme Ch. ARRIGHI

Exposé des motifs

Madame FAIVRE rappelle que « Coté Canal » est une résidence construite en 2013 indiquée ci-dessous.

Le promoteur a aménagé en fin de parcelle un espace vert permettant de faire la liaison entre le cheminement communal et le canal du Midi.

Actuellement, les copropriétaires souhaitent rétrocéder cet espace à la Commune pour des questions d'entretien et de gestion. En effet, ce cheminement a vocation à accueillir le public en générale et non les seuls copropriétaires de la résidence.

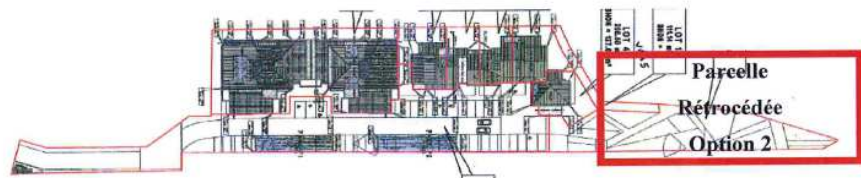
Ainsi, il est proposé de lancer la procédure de rétrocession pour cet espace permettant à la Commune de garantir la place et la qualité de l'espace vert dans la ville ainsi que les continuités vertes et des espaces de proximité.



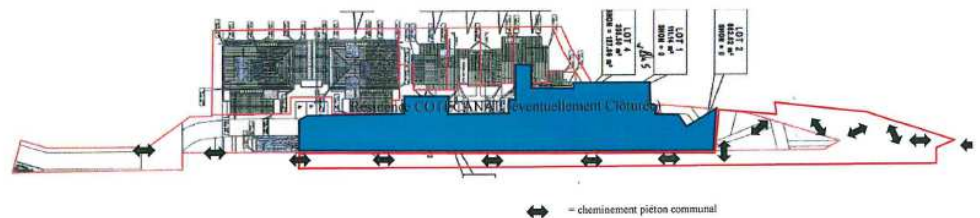
La procédure de rétrocession se déroule comme suit :

- Délibération de la Commune sur le principe de rétrocession ;
- Remise des plans de récolement des réseaux divers et des tests à la fumée permettant de vérifier l'étanchéité de ces derniers, réalisés par les propriétaires ;
- Avis des concessionnaires sur les réseaux.
- Remise aux normes des réseaux et levée des réserves par les propriétaires à leurs frais ;

Dès validation des travaux par le concessionnaire réseaux, il sera possible d'acquérir cette parcelle par acte notarié après réalisation d'un document d'arpentage et d'un bornage. Une délibération devra approuver la totalité de la procédure à la fin de celle-ci.



Possible projet d'aménagement global de la zone



Le prix :

La rétrocession se fait à l'Euro symbolique.

Décision

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Madame FAIVRE, et après en avoir délibéré **À L'UNANIMITÉ** :

- **APPROUVE** la rétrocession des espaces verts tels que désignés sur le plan ci-dessus, au prix de UN Euro ;
- **SOLLICITE** l'avis du SICOVAL sur les réseaux à rétrocéder ;
- **MANDATE** Monsieur le Maire ou son représentant à lancer la procédure et signer tous les documents et actes découlant de la présente décision.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures*

Le Maire
Christophe LUBAC

Date la signature : 07/07/2015
Nom du signataire : Christophe LUBAC